



Septembre/ Octobre/ Novembre/ Décembre 2010

Le Communard Agricole

Journal de l'URSAF CGT en direction des candidats CGT MSA IDF n°1

Sommaire :

P1 : Edito : La Retraite, nos aînés se sont battus pour la gagner, Nous nous battons pour la garder

P2 : La retraite, une revendication qui naît avec le mouvement ouvrier

Vos luttes : Les salariés de la MSA d'Ile de France Maintiennent le cap de la grève !! ...

P3 : Agenda

Echos des Conseils d'Administration

P4 : Faites Valoir Vos Droits:

Résister à la Casse de la MSA

Edito :

La Retraite Nos aînés se sont battus pour la gagner, Nous nous battons pour la garder



Guy Denarnaud
Retraité Crédit Agricole
Administrateur MSA IDF

« Dites moi à quel âge je dois fixer le départ, en retraite pour ne pas avoir à la payer ! ». Cette phrase, bien dans l'air du temps, n'est pas de SARKOLEON le petit, ni d'Angéla MERKEL, ni de Madame PARISOT. Malgré son actualité apparente, elle a été prononcée par le Chancelier BISMARCK, il y a plus d'un siècle.

Comme quoi les arguments contre les régimes de retraite sont bien des arguments politiques, pour servir une politique et n'ont rien à voir avec quelques comptabilités que ce soient.

C'est du choix de la société dans laquelle on veut vivre qu'il s'agit. Les spécimens cités plus haut l'ont fait, ce choix. Et leurs arguments, en fait de modernité, sont aussi vieux que leur choix : La défense du capitalisme toujours et encore, aussi féroce soit-il !

Pour justifier ce choix, tous les arguments sont bons, aussi contestables soient ils, puisqu'ils sont relayés par la presse aux ordres et celles cocoonant frileusement dans la pensée unique.

3 800 milliards de dollars sont partis en fumée sur les bourses internationales au mois de mai. De quoi financer largement les déficits publics, l'endettement des états et une protection sociale qu'ils ne veulent plus financer parce qu'ils ont fait le choix d'aider les spéculateurs.

Ce sont les marchés financiers qui détruisent la richesse créée par l'activité humaine et non pas les retraités ! Mais ce ne sont pas les amis des BOLLORET, Jean Marie MESSIER, et autres BETTANCOURT qui vont s'attaquer aux spéculateurs.... puisqu'ils en vivent.

Nous étions 2,7 millions, dans la rue, le 7 septembre ! Dès aujourd'hui, il faut débattre avec 1, 2, 3 collègues, amis, cadres, pour les convaincre d'agir avec nous ! Les convaincre que l'avenir c'est une retraite, pleine et entière à 60 ans et à 55 ans dans les secteurs de l'agroalimentaire et forestière, mais que c'est, une partie de la solution pour sauver, **aussi**, la MSA, notre MSA.

Faire signer la pétition pour une MSA proche de ses adhérents et accessible à tous, que vous propose vos syndicats CGT, c'est une bonne manière de préparer une rentrée dynamique renforçant les luttes pour sauver les retraites **ET la MSA.**

La retraite, une revendication qui naît avec le mouvement ouvrier :

Des prémices d'un droit à la retraite se sont développées dès 1790 avec une caisse de retraite des fonctionnaires. En 1853, sous la pression des cheminots la loi organise un régime de pension par répartition des fonctionnaires géré par l'état et fixe l'âge légal de départ à la retraite à 60 ans pour tous, et à 55 ans pour les travaux pénibles...

Et en 1910, soit 15 ans après la création de la CGT, une loi fait prendre corps à un droit à la retraite pour tous avec les Retraites Ouvrières et Paysannes (ROP).

Ce sont les mouvements sociaux des années 30 qui marquent le début de l'assurance maladie. Dès 1933, le bureau international du travail préconise le financement des retraites par l'Etat, les patrons et les salariés.

Après 1945, sous le poids des luttes sociales et des forces de progrès, le patronat doit céder à la création de la sécurité sociale. Mise en place d'un système par répartition avec un départ de l'âge légal à 65 ans.

En 1982, là encore grâce à la lutte l'âge de départ est abaissé à 60 ans au taux plein après 37.5 annuités de cotisation.

La revendication de la retraite à 60 ans pour tous et à 55 ans pour les travaux pénibles, sont des revendications constantes. Nous sommes les héritiers des conquêtes sociales de nos aînés. La protection sociale est un enjeu de civilisation.

Vos luttes

Les salariés de la MSA d'Ile de France Maintiennent le cap de la grève !! ...



Les camarades de la MSA avec Véronique Rouzière (à droite) la déléguée syndicale.

A chaque appel les salariés ont répondu, plus nombreux, pour manifester leur volonté de ne pas sacrifier l'avenir du régime et de leur emploi, aux conséquences d'un Plan Stratégique dévastateur et catastrophique pour la pérennité de la MSA et de notre protection sociale, que la CGT avait rejeté.

Les chiffres annoncés par la Direction font état d'un mouvement suivi à hauteur de 30% du personnel ; jusqu'à 100% sur la plateforme téléphonique !!!

Les causes principales du malaise sont

- le manque d'effectifs,
 - la surcharge de travail,
 - la pression et l'urgence,
- et**
- le mépris de la Direction face à leurs revendications.

Les salariés refusent de rendre un service public dégradé. Ils demandent une vraie reconnaissance de leur travail, qu'ils exécutent dans des conditions de plus en plus difficiles.

Rappelons que les statistiques, outils de pilotage et autres COG, froidement mis en place, ne s'attachent qu'au rendement et à la productivité, au détriment de la qualité et du professionnalisme que seuls employés et cadres s'attachent à respecter !

pas la MSA...

Echos des Conseils d'Administration :



Mathilde Sabino
Administratrice MSA IDF
CGT Groupama

Agenda :

**Rentrée 2010 :
mobilisations pour la
sauvegarde de nos
retraites et le retrait du
projet gouvernemental.**

**Octobre : formation
délégues msa**

21/9 : Comité d'action
Sanitaire et sociale

21/9 : Commission échelon
local

22/9 : Commission de
Protection Sociale des
Salariés

22/9 : Commission de
Protection Sociale des
Salariés

23/9 : Conseil
d'Administration ALISE

**7/10 : Conseil
d'Administration MSA**

12/10 : Séminaire
Commission de Protection
Sociale des Salariés

23/11 : Comité d'action
Sanitaire et sociale

24/11 : Commission de
Protection Sociale des
Salariés

25/11 : Comité de Gestion du
Risque

7/12 : Commission échelon
local

**15/12 : Conseil
d'Administration MSA**

17/12 : Conseil
d'Administration ALISE

Depuis l'AG électorale du 23/3/2010, le CA composé de 29 administrateurs (10 du 1^{er} collège représentant les exploitants sans main d'œuvre, 5 du 3^{eme} collège représentant les exploitants avec main d'œuvre et 12 du 2^{eme} collège représentant les salariés et 2 désignés par l'UDAF) a commencé son mandat en désignant ses membres devant siéger dans les différentes instances et commissions. L'alliance des administrateurs des 1^{ers} et 3^{eme} collèges avec ceux de la CGC et de la CFDT ont empêché les 5 administrateurs CGT (pour rappel représentant 48% des délégués cantonaux salariés et 36% des délégués tous collèges confondus) d'avoir des responsabilités dans certaines instances clés. Malgré l'absence de reconnaissance de notre représentativité, nous nous sommes engagés à prendre toute notre place pour exprimer les positions de la CGT et influencer sur les décisions à venir. A ce jour, de nombreuses questions ont alimenté les différentes réunions auxquelles les administrateurs CGT ont assisté et parmi celles-ci :

Le suivi du fonctionnement de la Caisse

Une Communication optimiste du couple directeur- président a été faite sur l'amélioration de la situation. Etonnamment, à part l'expression de nos administrateurs CGT cette version n'a pas été contestée. Cette affirmation est pourtant démentie par les diverses réclamations qui nous remontent et les 200 signatures recueillies par notre pétition auprès des salariés d'AGRICA. Par ailleurs, l'intervention du secrétaire du CE CGT, représentant du CE au CA, a permis de dénoncer que les chiffres présentés occultaient une partie de l'activité, rendant ainsi invisible une partie de la charge de travail

Service Santé au travail: axe majeur du Comité de Protection Sociale des Salariés Un responsable de service a été nommé après plusieurs mois de carence. Il s'agit d'un médecin du travail n'ayant pas l'ancienneté requise pour être médecin chef mais seul candidat. Nous lui exprimerons notre exigence d'inverser le ressenti actuel des salariés, à savoir que le Médecin du Travail est inféodé à leur patron et qu'il aggrave plus leurs problèmes qu'il n'aide à les résoudre. Les administrateurs CGT ont déjà indiqué que les médecins du travail devaient avoir conscience d'exercer leur fonction au sein d'un collectif de travail et non comme s'ils étaient des médecins libéraux. Concernant la Prévention un séminaire est prévu en octobre dans le cadre de l'élaboration du plan de prévention 2010-2015.

Projet institutionnel de vente de Peymenade

Le centre de vacances de Peymenade est fermé depuis fin 2006.

Devant être vendu à des promoteurs qui n'ont pas donné suite à la promesse de vente, la vente a été envisagée au sein de l'institution. Toutefois rien n'est abouti à ce jour, et ce centre qui permettait à des adhérents d'y passer des vacances, bien qu'inactif continue à être entretenu par des fonds de la MSA.

Le budget de fonctionnement 2010

Jugé insuffisant en février 2010, il a été rejeté par les administrateurs CGT et CFDT.

Bien qu'approuvé par les autres administrateurs il a fait l'objet d'une motion auprès de la Caisse centrale pour préciser « que le CA serait vigilant sur le niveau des moyens budgétaires nécessaires pour que la caisse obtienne les résultats attendus d'elle ».

Toutefois, la Caisse centrale a fait savoir qu'elle gelait le crédit de 244 000€ demandés car ce dépassement sort du budget qu'elle avait cadré pour l'Ile de France.

Faute de moyens, le retour à une situation satisfaisante pour les assurés sera donc entravé

A la rentrée, des questions essentielles seront à l'ordre du jour :

· La convention d'objectif et de gestion 2010-2015 qui sous couvert de comptabilité, met la pression sur la gestion de la protection sociale pour en réduire le coût et en marchandiser l'activité.

· ce qui devrait être de la seule responsabilité des administrateurs, la redéfinition de la politique d'Action Sanitaire et Sociale tant pour les aides individuelles que les actions collectives.

Faites Valoir Vos Droits:

La MSA, comme la sécu, au-delà de son rôle de base de collecte des cotisations et paiement des prestations, peut verser un certain nombre d'aide aux adhérents. Souvent mal connues, celles-ci nécessitent des conditions particulières et la MSA n'a pas forcément les éléments pour les verser systématiquement. Nous traiterons, succinctement, certaines d'entre elles, pour permettre une meilleure connaissance des droits. Aujourd'hui, l'actualité est plutôt sur l'âge de la retraite, mais avec la rentrée des classes, certaines familles ont droit à :

L'ALLOCATION DE RENTREE SCOLAIRE.

Cette aide, est versée sous conditions de ressources et dépend de l'âge de l'enfant. Elle est théoriquement versée automatiquement au mois d'août. Si cela n'a pas été le cas, vous devez faire une demande en produisant votre déclaration fiscale et, pour les enfants âgés de plus de 16 ans, un certificat de scolarité ou d'apprentissage.

Ressources maxi annuelles pour	Montant de l'ARS pour enfants de :
1 enfant : 22946	6 à 10 ans = 280,76
2 enfants : 28241	11 à 14 ans = 296,22
3 enfants : 33536	15 à 18 ans = 306,51
Par enfant en plus : 5296	

Résister à la Casse de la MSA :

L'entreprise de destruction de notre protection sociale s'est aggravée depuis la mise en place d'un gouvernement de droite extrêmement libéral. Pour gagner en efficacité, les multiples interventions de nos Administrateurs, si elles ont permis certaines prises de conscience, doivent s'appuyer sur vos expériences vécues et vos témoignages. Nous l'avions vu lors de la dernière AG, où les interventions des délégués cantonaux, tous syndicats confondus, ont créé un environnement réduisant à néant l'autosatisfaction habituelle des dirigeants.

Aujourd'hui une étape nouvelle doit être franchie ! Les contraintes imposées par le pouvoir politique et le patronat, sont telles que nous ne sommes plus les seuls à les dénoncer.

Pour la première fois de son histoire, le 29 juillet, le Conseil d'Administration de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés a refusé de voter le projet de Convention que l'Etat impose. Le texte soumis au vote du conseil prévoyant 3.950 suppressions de postes d'ici 2013, a déclenché la colère des administrateurs. Une administratrice CGT, avait indiqué : si le projet du gouvernement passe « Ca va être une catastrophe, tant pour les personnels que pour les assurés ». Jugeant les demandes du gouvernement inacceptables, elle a précisé « On est face à un gouvernement qui est sourd ».

A la MSA-IdF, le Conseil a toujours voté cette convention et ses suppressions de postes alors que nous dénoncions un état de faillite ne nous permettant plus d'assurer nos missions. Aujourd'hui, le médiateur national de la MSA dénonce l'augmentation des litiges en Ile de France qui « montre que cette caisse est confrontée à de graves problèmes de restructuration rejaillissant sur la qualité du service offert aux assurés ».

Hormis les administrateurs CGT, le conseil est complice de cette orientation catastrophique. Nous avons donc besoin de l'appui du vécu réel de ceux qui subissent ces décisions. C'est pourquoi, au-delà de connaître votre vécu des difficultés qu'elles engendrent, nous avons besoin de votre participation effective. En plus de vos réactions, nous avons besoin d'un appui massif des adhérents pour permettre une réorientation.

La pétition qui vous est proposée pour « une MSA proche de ses adhérents » en est le moyen : Signer et faites signer cette pétition pour que le conseil refuse la convention d'objectif que la CCMSA et le gouvernement vont vouloir imposer dès la fin 2010.

Avec votre participation, celle de vos syndicats et de vos collègues, nous pouvons briser le silence complice entourant ce démantèlement. Pas à pas, nous empêcherons la mise en place de cette orientation.

C'est vous, et vous seul, avec tous ceux qui ont à cœur de conserver à la France ce modèle unique de protection sociale, qui devez agir.



UNION REGIONALE DES SYNDICATS
AGROALIMENTAIRES ET FORESTIERES DE LA
REGION PARISIENNE

BOURSE DU TRAVAIL
3 RUE DU CHATEAU D'EAU
75010 PARIS.

Tel : 01 44 84 51 34. Fax : 01 40 40 06 35